

Recommandations pour l'évaluation en peer review

- a) Le peer review est doublement anonyme. L'auteur/e ne connaîtra pas le nom de l'évaluateur/trice ni ce dernier le nom de l'auteur/e. Il arrive cependant souvent que l'évaluateur/trice reconnaisse malgré tout l'auteur/e. Nous ne considérons comme conflit d'intérêt que les cas où l'auteur/e et l'évaluateur/trice ont étroitement coopéré ces dernières années, p. ex. dans le cadre de publications communes. Dans ce cas nous prions l'évaluateur/trice de renoncer à l'évaluation et de nous en informer.
- b) La procédure est pragmatique et servira essentiellement à offrir à l'auteur/e une perspective de publication grâce à des commentaires constructifs de son texte. Si un texte ne remplit pas les conditions minimales d'une recherche scientifique, la rédaction refusera la contribution. Mais en fournissant à l'auteur/e un avis constructif et en le/la rendant attentif/ve à des faiblesses, il contribuera à l'améliorer et à augmenter les chances d'une publication. Beaucoup d'auteur/es sont reconnaissant/es pour ces propositions de modifications.
- c) Le formulaire annexé énumère les points décisifs de l'avis. Il a pour intention de faciliter le travail de l'évaluateur/trice et d'accélérer la décision de la rédaction. Il est permis de remplir le formulaire en quelques mots, sans formuler de longues phrases.